© www.Marches-Publics.info **Imprimer le certificat**

PUBLICATION LE 19 mars 2013

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :
BOAMP
J0UE

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLENT
M. JEAN CASTEX - PRESIDENT
HOTEL DE VILLE - ROUTE DE RIA
66500 PRADES
Tél : 04 68 05 05 11 - Fax : 04 68 05 05 10
Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique un marché public.

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques;
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet	**Mission de maîtrise d'œuvre - Etudes pour la réalisation de la ZAC LES BRULLS à Prades.**
Nature	Services
Type	Catégorie de services n°12 Services d'architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère ; services connexes de consultations scientifiques et techniques ; services d'essais et d'analyses techniques
Mode	Procédure ouverte
Code NUTS	FR815
Durée	4 ans
DESCRIPTION	La Communauté de Communes du Conflent a décidé, après une étude de faisabilité visant à l'aménagement de la zone Les Brulls à Prades, de lancer une mission de maîtrise d'œuvre. Le contexte précis est présenté en annexe 1 au CCTP inclus dans le DCE. Ce projet revêt de multiples enjeux (développement urbain, économique). Il sera donc apporté une attention particulière aux formes d'aménagement proposées avec une approche environnementale prépondérante(démarche type AEU attendue avec approche type "éco quartier").
Nomenclature	**Classification CPV :** Principale : **71300000** - Services d'ingénierie La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI
Forme	Division en lots : non Marché à tranches conditionnelles Les variantes sont refusées
Quantité ou étendue	Marché de maitrise d'oeuvre infrastructures avec des missions d'études complémentaires, passé en appel d'offres ouvert en application des articles 33,57,72 et 74-III-4-b du Code des Marchés Publics. La mission est décomposée en une tranche ferme (3 missions) et 12 tranches conditionnelles (détails de chaque élément dans le CCTP). Le montant des travaux est estimé à 6.200.000 d'euros HT.

*Tranche ferme décomposée en plusieurs missions correspondant aux missions :
Mission M1 : Élaborer un Avant Projet (AVP)
Mission M2 : Étude d'impact dans le cadre de la procédure en ZAC, associant une étude de faisabilité du potentiel de développement en énergie renouvelable.
Mission M3 : Établir le dossier de création de ZAC
*Tranches conditionnelles correspondant aux missions :
TC 1 : Etablir les études opérationnelles au stade PROJET
TC 2 : Enquête publique (conjointe DUP et modification)
TC 3 : Dossier de DUP
TC 4 : dossier de servitudes si nécessaire
TC 5 : Etablissement d'un dossier loi sur l'eau (autorisation)
TC 6 : Etablir le dossier de réalisation de ZAC
TC 7 : DCE, ACT, VISA, DET, AOR-DOE pour la phase 1
TC 8 : DCE, ACT, VISA, DET, AOR-DOE pour la phase 1bis
TC 9 : DCE, ACT, VISA, DET, AOR-DOE pour la phase 2
TC 10 :DCE, ACT, VISA, DET, AOR-DOE pour la phase 2bis
TC 11 : Modification PLU (Zone 2AU)
TC 12 : Modification PLU (Zone 2AU) avec intégration d'une étude paysagère pour s'affranchir de l'amendement Dupont

Options

OUI
Le présent marché comporte 12 tranches conditionnelles, énumérées dans le présent AAPC et détaillées dans le DCE. Les prix seront établis sans rabais ni dédit. Les délais d'affermissement sont précisés au DCE.

Conditions relatives au contrat

Financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : fonds propres (dont emprunt).
Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Forme juridique

*Le présent marché sera attribué soit à un prestataire unique soit à un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.
En cas de groupement, la convention de mandat sera obligatoirement jointe.
*Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plusieurs groupements candidats. L'inobservation de cette clause entraînera automatiquement l'élimination de l'ensemble des groupements représentés par un même mandataire.
*Il n'y a pas de possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

Autres conditions

L'execution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :
*L'un des prestataires « l'urbaniste architecte », membre du groupement, est désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire et comme la personne nommément désignée au sens de l'article 3.4.3 du CCAG PI. Il représente l'ensemble des membres vis-à-vis du maître d'ouvrage, et coordonne les prestations des membres du groupement.
*Les éventuels sous traitants mobilisés sur les dossiers de DUP (TC 3) et du dossier loi sur l'eau (TC 5) devront être identifiés dès le stade de la consultation (déclaration de sous traitance jointe au dossier de réponse du candidat).

*Ne peuvent soumissionner ni participer aux missions de prestations de services, directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à l'organisation et au déroulement de la consultation, les membres de leur famille, ainsi que leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

Conditions de participation

Situation juridique - références requises :
*Certificat de visite dument complété,
*Une lettre de candidature précisant si le candidat se présente seul ou en groupement, de préférence le formulaire DC1;
*Si le formulaire DC1 n'est pas utilisé, une déclaration sur l'honneur (cf. modèle joint en annexe 1) dûment datée et signée, attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies à l'article 8 de l'ordonnance du 6 juin 2005 n° 2005-649 modifié par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article152),
*Le candidat en redressement judiciaire devra produite la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
*Convention de mandat en cas de groupement
*Les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat;
*L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité portant la mention de l'étendue de la garantie.
*Un formulaire DC2, ou l'équivalent (dans lequel le candidat indiquera tous les éléments demandés dans les rubriques du DC2)

Capacité économique et financière :
Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices,

Référence professionnelle et capacité technique :
Références requises : *Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
*L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise candidate, et notamment des responsables de prestation de service de même nature que celle du marché,
*Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
*Le candidat devra produire la copie des habilitations ou qualifications diverses qu'il détient,
*La présentation d'une liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé appuyé d'attestations de bonne exécution pour les missions les plus importantes.
*Références en matière d'aménagement d'infrastructures identiques à l'objet du marché avec une expérience d'intervention pour l'aménagement de Parcs d'activités, de quartiers d'habitats et d'éco-quartiers avec approche mixité habité/ économique
Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
Pour les entreprises nouvellement créées, les candidats devront fournir les éléments équivalents susceptibles de permettre d'apprécier leurs moyens (financiers, humains et matériels) et la liste des études en cours précisant leur montant et la nature des prestations exécutées.

Marché réservé : NON

La participation est réservée à une profession particulière : OUI
Voir page 13 du règlement de la consultation : compétences obligatoires.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : OUI

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
50 % : Valeur technique au regard du mémoire technique proposé
30 % : Prix des prestations
20 % : Cohérence et compétence de l'équipe proposée au regard de la note d'organisation

Méthode de notation:
1.valeur technique sur la base du mémoire technique proposé (note sur 50)
Le contenu méthodologique sera évalué sur le fondement du mémoire technique fourni par le candidat, lequel devra être le reflet exact des dispositions qu'il entend prendre pour assurer un service performant et de qualité
Notation :
Compréhension du contexte et des enjeux et pertinence de l'organisation mobilisée/10
Pertinence des méthodes et moyens mobilisés par phase pour garantir le respect des attentes/10
Prise en compte des spécificités du site : la topographie et l'hydrographie, les passages à niveau, les jonctions etc./5
Garantie d'une sécurité juridique (documents, procédures)/5
Garantie apportée pour respect du planning/5
Organisation des réunions et de la concertation/5
Approche environnementale intégrée et démarche AEU/10
En cas d'absence d'éléments de réponse sur un des éléments énoncés ci-dessus, le candidat obtiendra la note de 0 pour cet élément.
2. Prix (note sur 30. Le prix sera jugé sur le montant global affecté à la mission (total tranche ferme + tranches conditionnelles), avec l'opération suivante : "(Offre la moins disante/offre considérée)*30"
Il sera corrigé d'éventuelles erreurs de calcul. Le traitement des offres anormalement basses est explicité au règlement de la consultation.
3.Cohérence et compétence de l'équipe proposée au regard de la note d'organisation (note sur 20)
Très insuffisante = 4/20
Insuffisante = 8/20
Suffisante = 12/20
Satisfaisante = 16/20
Très satisfaisante = 20/20

Renseignements

administratifs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLENT
Marie Anne OLLION
HOTEL DE VILLE - ROUTE DE RIA
De préférence, les candidats pourront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marchespublics.info/accueil.htm
66500 PRADES
Tél : 04 68 05 05 11 - Fax : 04 68 05 05 10
ollion.marie-anne@ccconflent.fr
techniques

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLENT
Géraldine CAYROL
HOTEL DE VILLE - ROUTE DE RIA
De préférence, les candidats pourront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marchespublics.info/accueil.htm
66500 PRADES
Tél : 04 68 05 69 27 - Fax : 04 68 05 05 10
ollion.marie-anne@ccconflent.fr

Documents

- **Règlement de consultation**
- **Dossier de Consultation des Entreprises**
- **Correspondre avec l'Acheteur**

Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les par voie postale à :
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLENT
Marie Anne OLLION
HOTEL DE VILLE - ROUTE DE RIA
(retrait uniquement sur http://www.marches-publics.info/accueil.htm, taper en recherche CONFLENT)
66500 PRADES
Tél : 04 68 05 05 11 - Fax : 04 68 05 05 10
ollion.marie-anne@ccconflent.fr
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :
Documents payants : NON

Offres

Remise des offres le **13/05/13 à 12h00** au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : **120 jours**, à compter de la date limite de réception des offres.

Dépôt

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Dépôt sous pli à l'adresse suivante :
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLENT (voir heures d'ouverture au RC)
Marie Anne OLLION
HOTEL DE VILLE - ROUTE DE RIA
http://www.marches-publics.info/accueil.htm
66500 - PRADES
Tél : 04 68 05 05 11 - Fax : 04 68 05 05 10

Renseignements complémentaires

*La visites sur site est obligatoire pour pouvoir répondre à la présente consultation : des visites sur site sont prévues les 10, 17 et 24 avril 2013 à10h. Les conditions et le lieu de RDV sont fixés au règlement de la consultation.
*Auditions : des auditions avec le jury (article 24 du CMP) sont prévus les 4 et 5 juin 2013 pour les candidats dont la candidature aura été jugée recevable. Les candidats seront informés dans les conditions mentionnées au règlement de la consultation.
*Afin de faciliter l'analyse des offres, le candidat répondant en format papier devra fournir dans son enveloppe les éléments suivants sur format informatique (CD ou clé USB) :
- les éléments relatifs au Références, capacités, et qualifications (candidature)
- le mémoire technique
- la note d'organisation
- la décomposition du prix

Ces éléments devront être strictement identiques à ceux fournis sur support papier.
* La mission du maître d'œuvre s'achève à la fin du délai de «Garantie de parfait achèvement» dans les conditions fixées à l'article 12 du CCAP.

Recours

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Montpellier
6, rue Pitot
34063 Montpellier Cedex
Tél : 04 67 54 81 00 - Fax : 04 67 54 74 10
greffe.ta-montpellier@juradm.fr
Organe chargé des procédures de médiation :
Comité consultatif interrégional de règlement des litiges en matière de marchés publics
préfecture de région, secrétariat général pour les affaires régionales,
Boulevard Paul Peytra
13282 MARSEILLE Cedex 20
Tél : 04 91 15 63 74
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
- Référé précontractuel (article L.551-1 du code de justice administrative), recours contre la passation des marchés en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut être introduit avant la signature du marché, laquelle, conformément à l'article 80 du code des marchés publics, n'interviendra que 16 jours après la notification de rejet de leur offre aux candidats évincés (ou onze jours en cas de transmission électronique de la notification à l'ensemble des candidats intéressés);
- référé contractuel dans le délai de trente et un jours à compter de la publication d'un avis d'attribution ou, à défaut, dans le délai de 6 mois à compter de la conclusion du contrat, dans les autres cas ;
- recours en annulation ou résiliation du contrat dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Envoi le 19/03/13 à la publication

© AWS-Achat